# Art. 10 Quartier existant SPEC-2 – Château

Prescriptions du quartier SPEC-2 – « Château » pour les nouvelles constructions\* à titre indicatif et non exhaustif:

|  |  |
| --- | --- |
| Type de prescription | Prescriptions du quartier  SPEC-2 - Château |
| Reculs\* des constructions par rapport aux limites du terrain à bâtir net\* | En fonction des besoins |
| Type et implantation des constructions | Isolées ou groupée |
| Nombre de niveaux\* | En fonction des besoins |
| Hauteur des constructions | En fonction des besoins |
| Nombre d’unités de logement\* | En fonction des besoins |
| Emplacements de stationnement | En fonction des besoins |

## Art. 10.1 Reculs\* des constructions\* par rapport aux limites du terrain à bâtir net\*

Les reculs\* des constructions\* sur les limites de parcelle\* sont définis librement en fonction des besoins.

## Art. 10.2 Type et implantation des constructions\* hors-sol et sous-sol\*

### Art. 10.2.1 Type de constructions\*

Les constructions\* doivent être implantées de manière isolée ou groupée.

### Art. 10.2.2 Bande de construction\*

La bande de construction\* est définie librement en fonction des besoins.

### Art. 10.2.3 Profondeur\* de la construction\* hors-sol et sous-sol\*

La profondeur\* des constructions\* est définie librement en fonction des besoins.

## Art. 10.3 Niveaux\*

Le nombre de niveaux\* est défini librement en fonction des besoins.

## Art. 10.4 Hauteur des constructions\*

La hauteur des constructions\* est définie librement en fonction des besoins.

## Art. 10.5 Nombre d’unités de logement\*

Le nombre de logement\* est défini librement en fonction des besoins.

## Art. 10.6 Emplacements de stationnement en surface et à l’intérieur des constructions\*

Les emplacements de stationnement doivent être aménagés de manière perméable\*.